

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.06.2018
1.1	24.04.2023	400001008057	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial	: ARADUR® HY 5731 BD
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	: R2QE-00UJ-000G-VNXR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	: Composant utilisé pour la fabrication de parties pour l'isolation électrique
---	---

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	: Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse	: Everslaan 45 3078 Everberg Belgique
Téléphone	: +41 61 299 20 41
Téléfax	: +41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	: Centres Antipoison et de Toxicovigilance: ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234 France ORFILA: +33(0)145425959 ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300
--------------------------	---

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.06.2018
1.1	24.04.2023	400001008057	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 4	H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence :

Prévention:

- P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
- P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.06.2018
1.1	24.04.2023	400001008057	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione	26544-38-7 247-781-6	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 4; H413	>= 70 - < 90
Propane-1,2-diol, propoxylated	25322-69-4 Polymère	Acute Tox. 4; H302 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,05 mg/kg	>= 10 - < 20
benzyl diméthylamine	103-83-3 203-149-1 612-074-00-7 01-2119529232-48	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 477 mg/kg	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	24.04.2023	400001008057	19.06.2018
			Date de la première version publiée:
			19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Protection pour les secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. |
| En cas d'inhalation | : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	24.04.2023	400001008057	19.06.2018
			Date de la première version publiée:
			19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	24.04.2023	400001008057	19.06.2018
			Date de la première version publiée:
			19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 5731 BD

Version 1.1 Date de révision: 24.04.2023 Numéro de la FDS: 400001008057 Date de dernière parution: 19.06.2018
Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
benzyl diméthylamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,9 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	9,9 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	2,8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1,74 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,33 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
benzyl diméthylamine	Eau douce	0,005 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	534 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,071 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,007 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,011 mg/kg poids sec (p.s.)
dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione	Eau douce	0,02 mg/l
	Remarques: Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,002 mg/l

ARADUR® HY 5731 BD

Version 1.1 Date de révision: 24.04.2023 Numéro de la FDS: 400001008057 Date de dernière parution: 19.06.2018
 Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,17 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,2 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
 Lunettes de sécurité à protection intégrale
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
 Matériel : caoutchouc butyle
 Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
 Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
 Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.06.2018
1.1	24.04.2023	400001008057	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

d'exposition.

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: 4 - 5 (20 °C) Concentration: 500 g/l
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: > 200 °C
Point d'éclair	: > 200 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens, coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	: env. 1 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.06.2018
1.1	24.04.2023	400001008057	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

octanol/eau

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : > 200 °C

Viscosité
Viscosité, dynamique : env. 450 mPa,s (25 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.06.2018
1.1	24.04.2023	400001008057	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2 900 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 5300 mg/m3
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : LD100 (Lapin): > 6 200 - < 7 500 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Propane-1,2-diol, propoxylated:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 500 - 2 000 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë: 500,05 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3 000 mg/kg

benzyl diméthylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 579 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 2052 mg/m3
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): env. 1 477 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë: 1 477 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	24.04.2023	400001008057	19.06.2018
			Date de la première version publiée:
			19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Propane-1,2-diol, propoxylated:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Résultat	:	irritation légère

benzyl diméthylamine:

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	4 h
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Provoque des brûlures.
BPL	:	oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:****dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Irritant pour les yeux.
Résultat	:	Irritation des yeux
BPL	:	oui

Propane-1,2-diol, propoxylated:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Résultat	:	irritation légère

benzyl diméthylamine:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Irritation sévère des yeux
Résultat	:	Irritation sévère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:**

Type de Test	:	Test de Buehler
Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	24.04.2023	400001008057	19.06.2018
			Date de la première version publiée:
			19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Résultat : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

BPL : non

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Propane-1,2-diol, propoxylated:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Humain

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

benzyl diméthylamine:

Type de Test : Test de Maximalisation

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL : oui

Mutagenicité sur les cellules germinales**Composants:****dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	24.04.2023	400001008057	19.06.2018
			Date de la première version publiée:
			19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Propane-1,2-diol, propoxylated:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: Activation du métabolisme
Résultat: négatif

benzyl diméthylamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: positif
BPL: oui

Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 24 h
Dose: 150 mg/kg
Résultat: négatif
BPL: oui

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction**Composants:****dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 421
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 50, 150, 250 mg/kg bw/day
Durée d'un traitement unique: 28 - 54 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.06.2018
1.1	24.04.2023	400001008057	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Autres
Dose: 0/50/150/250 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 250 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: Aucune incidence tératogène.
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

benzyl diméthylamine:

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0,35,75,150 mg/kg bw/d
Durée d'un traitement unique: 14 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 75 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOEL: 150 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
BPL: oui

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 50 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 28 - 54 days
Nombre d'expositions	: daily
Dose	: 50, 150 and 250 mg/kg bw/d
Méthode	: OCDE ligne directrice 421

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.06.2018
1.1	24.04.2023	400001008057	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

BPL : oui

Propane-1,2-diol, propoxylated:

Espèce	: Rat
NOEL	: 3 %
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 2 400 h
Méthode	: Toxicité subchronique

Espèce	: Rat
NOAEL	: 1000 mg/kg/d
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 2 160 h
Méthode	: Toxicité subchronique

benzyl diméthylamine:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEL	: 50 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 28 d
Nombre d'expositions	: 7 d
Dose	: 0,50,100,200,400 mg/kg bw/d
Méthode	: Toxicité subaiguë
BPL	: oui

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: env. 150 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 28 d
Nombre d'expositions	: 7 d/w
Dose	: 0,6,30,150 mg/kg bw/d
Méthode	: Toxicité subaiguë
BPL	: oui

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.06.2018
1.1	24.04.2023	400001008057	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 160 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 33 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 800 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.06.2018
1.1	24.04.2023	400001008057	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Propane-1,2-diol, propoxylated:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE0 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): >= 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: >= 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

benzyl diméthylamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 37,8 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 1,34 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	24.04.2023	400001008057	19.06.2018
			Date de la première version publiée:
			19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

BPL: oui

EC10 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 0,24 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 749,6 mg/l
Durée d'exposition: 17 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38 412 Part 8
BPL: non

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 534 mg/l

Durée d'exposition: 17 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: non

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38 412 Part 8

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,789 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 2 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 9,9 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	24.04.2023	400001008057	19.06.2018
			Date de la première version publiée:
			19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

BPL: oui

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 44 min (25 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

benzyl diméthylamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 100 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 - 2 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

dihydro-3-(tétrapropényl)furanne-2,5-dione:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: $\geq 4,39$ (22 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE ligne directrice 107
BPL: oui

benzyl diméthylamine:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 42 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 2,1 - 22
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Essai en dynamique
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 14 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 2,1 - 6,4
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Essai en dynamique
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,98
pH: 13

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.06.2018
1.1	24.04.2023	400001008057	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

UNRTDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UNRTDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
--------	---

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	24.04.2023	400001008057	19.06.2018
			Date de la première version publiée:
			19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75, 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	24.04.2023	400001008057	19.06.2018
			Date de la première version publiée:
			19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 84
(R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.06.2018
1.1	24.04.2023	400001008057	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

Information supplémentaire**Classification du mélange:**

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 4	H413

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 5731 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.06.2018
1.1	24.04.2023	400001008057	Date de la première version publiée: 19.06.2018

Date d'impression 19.09.2023

L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.